

Objet : Contribution à l'enquête publique « Modification n°8 du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont concernant 12 ha de terres agricoles à Cébazat. »

Monsieur le commissaire enquêteur ou Madame la commissaire enquêtrice,

J'ai lu avec attention les dossiers sur la modification n°8 du ScOT Grand Clermont et les avis de la MRAE et de la CDPNAF. Si je repère bien qu'il y a des échanges de terre entre différentes collectivités par compensation, **je suis interloquée par la consommation de 12 Ha de très bonne terre agricole.**

Cette consommation des 12 ha va se faire pour installer un groupe industriel métallurgique. Ce groupe nommé Europlasma a été qualifié de « groupe fragile ». Spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux, il a échappé de peu à la liquidation en 2019, comme sa filiale Inertam à Morcenx (Landes), et n'a, depuis, repris que des entreprises en difficulté (Les Forges de Tarbes, Les Forges de Gerzat [ex-Luxfer], à Clermont-Ferrand, ou Satma Industries, en Isère).

Par ailleurs, le ministère de l'économie sait qu'Europlasma (les Forges de Gerzat) a un mode de financement atypique. Son PDG l'expliquait encore, en août 2023, au Journal de l'économie : «Europlasma était en très mauvaise posture. Toutes nos sociétés, à Morcenx ou à Tarbes, sont passées par un redressement judiciaire. Si bien que nous n'avons pas eu d'autres options que de nous financer de manière moins classique [qu'auprès d'une banque], grâce aux Ocabsa [obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions].» Source : journal Le Monde article du 15/03/2024 par Aline Leclerc.

Tout ceci est particulièrement inquiétant, car sous couvert de souveraineté industrielle on va laisser s'installer une industrie plus que douteuse et instable ! Et cela implique un investissement énorme de la part de l'Etat et de la Région et des collectivités locales. En somme, nos impôts vont partir sur un projet sacrément à haut-risque.

Le dossier précise que l'industriel a « besoin d'une unité foncière de 12ha d'un seul tenant, immédiatement disponible, de forme simple aisément aménageable, avec topographie la plus plane possible ». Aussi je me demande si Clermont-Auvergne Métropole et le porteur de projet ont examiné de manière sérieuse les disponibilités dans les zones d'activité existantes et dans celles fléchées en phase 2 ? Ont-ils aussi examiné dans le détail avec l'entreprise, la réalité et la pertinence de ses besoins réels et les possibilités d'adaptation à un foncier plus réduit ?

En outre, pour préserver notre planète et ses ressources limitées, nous tous et toutes, hommes et femmes, nous devons de transformer, de réparer le "déjà là", le patrimoine déjà existant et donc aller explorer les friches industrielles.

La MRAE précise que "l'absence d'une stratégie territoriale globale pour la valorisation des friches industrielles est une occasion manquée de réduire l'impact environnemental. En favorisant la réhabilitation de ces zones, on limiterait l'expansion sur les terres agricoles et naturelles, préservant ainsi la biodiversité et les ressources en eau". **Il est tout à fait regrettable que la recherche de valorisation de friches industrielles ne soit pas explorée dans l'ensemble du territoire couvert par le Scot.**

A ce sujet, pourquoi ne pas se tourner sur le site ex-Luxfer fermé en 2019 qui faisait 12 Ha dans le cadre d'une politique de transformer le "déjà là" ?

De surcroît, la pollution peut affecter la qualité et la sécurité des produits agricoles issus des terres agricoles voisines, ayant un impact direct sur la santé des consommateurs. Les substances chimiques et les déchets industriels peuvent contaminer les sols agricoles, rendant difficile, voire impossible, la culture de produits alimentaires sûrs et sains. Cette contamination peut avoir des effets à long terme sur la fertilité des sols et la sécurité alimentaire. Cet impact majeur n'a pas été pris en compte. Plusieurs affaires de contamination grave des populations défrayent la chronique des médias en ce moment dont celle du Nord de la France, MetalEurop Evin-Malmaison. C'est donc bien une réalité.

Le risque zéro n'existant pas, à l'évidence les populations locales peuvent être exposées à des polluants atmosphériques dangereux et à une eau contaminée, augmentant le risque de maladies respiratoires, cardiovasculaires et d'autres problèmes de santé.

Dans son avis la MRAE précise que les évolutions successives du SCOT, sans que l'ensemble du territoire concerné soit couvert par des PLUi ne permettent pas d'être assuré de la prise en compte effective de l'environnement et de la santé humaine au juste niveau et à la bonne échelle.

Pour ces raisons, il serait préférable d'identifier des friches industrielles qui permettraient l'implantation d'une telle usine autour de Clermont-Ferrand ou plus largement dans le Puy-de-Dôme, et que la sécurité sanitaire des populations soit assurée de façon pérenne. Il en va de même évidemment pour la préservation de notre environnement tout entier avec sa biodiversité.

Par ailleurs, si cette révision du SCOT entraîne une réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels de 29,5 hectares qui est très satisfaisante, **je souhaite cependant relever le fait que les 12 ha de terres agricoles de Limagne sont à proximité de grandes villes et constitue ainsi un atout majeur pour fournir une nourriture de qualité et de proximité.** L'artificialisation des terres réduit la surface disponible pour la culture des futurs aliments, menaçant la capacité d'une région à produire sa propre nourriture et à maintenir son autosuffisance.

Des objectifs sont inscrits au Projet Alimentaire territorial du Grand Clermont - PNR Livradois-Forez ainsi que dans la loi EGalim, ils ne pourront être atteints si nous continuons de prélever des terres agricoles de cette qualité.

Il est important de souligner qu'avec 12 Ha et une agriculture 100% Bio en maraîchage nous pourrions subvenir aux besoins en légumes de 1130 personnes (source site Parcel). La perte de la souveraineté alimentaire conduit à une plus grande dépendance vis-à-vis des importations alimentaires, rendant les systèmes alimentaires locaux plus vulnérables aux chocs extérieurs tels que les variations de prix, les conflits ou les changements climatiques. La récente crise agricole en témoigne.

En outre les sols de la plaine de Limagne sont très fertiles, principalement en raison de leur origine sédimentaire et volcanique. La qualité des sols en plaine de Limagne permet de cultiver une grande variété de cultures, y compris des céréales (blé, orge), des oléagineux, des légumineuses, mais aussi des cultures plus spécifiques et à haute valeur ajoutée comme les légumes, les fruits, et les vignes. Je suis très attristée de voir que malgré leur grande qualité, les sols de la plaine de Limagne font face à des défis, notamment concernant la gestion de l'eau (irrigation et drainage) et la pression urbaine qui réduit les surfaces agricoles disponibles. La préservation de ces sols implique donc aussi de relever ces défis environnementaux et socio-économiques.

L'avis de la CDPENAF sur ce dossier souligne d'ailleurs les risques d'augmentation du ruissellement et de la pression sur les réseaux urbains due à l'artificialisation des sols.

En conséquence et comme indiqué dans la première partie de cette lettre, je souhaiterais qu'une réflexion approfondie soit menée au regard des friches industrielles déjà présentes dans le Puy-de-Dôme et de l'ancien site Luxfer et que soit préservé les 12 ha de Cebazat et les 12 ha de Sarliève Nord [la MRAE précise que "la sécurisation de la vocation naturelle ou agricole de cette surface de 12 ha mérite toutefois d'être assurée, pour que, comme cela est indiqué dans le dossier, on puisse assurer que la modification du SCoT « entraînera une diminution des surfaces dédiées à l'urbanisation sur le long terme, donc la préservation de 12 ha de foncier »] pour une politique agricole et alimentaire visant une souveraineté alimentaire territoriale et la préservation de la biodiversité et de nos sols.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur, mes sincères salutations.

A Ceyrat, le 15/04/2024

Lemaire Marielle